



**OCDE/OECD**

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES  
ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

**CILSS**

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL  
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

**CLUB DU SAHEL**

Document No 3

DISTRIBUTION LIMITEE  
AUX PARTICIPANTS

DOCUMENT A EMPORTER AU COLLOQUE  
(Ne sera pas redistribué sur place)



BILAN DE LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS  
DU COLLOQUE DE NOUAKCHOTT  
PAR LES ETATS MEMBRES DU CILSS

par

Demba Kissima Tandia  
et  
Dramane Coulibaly

**COLLOQUE SUR LES POLITIQUES CEREALIERES  
DANS LES PAYS SAHELIENS**

**CONFERENCE ON CEREAL POLICIES  
IN SAHEL COUNTRIES**

**MINDELO, SAO VICENTE, 1 - 6 DEC 1986**  
**REPUBLIQUE DU CAP VERT**

**REPUBLIC OF CAPE VERDE**



Ce document a été réalisé notamment sur la base des informations collectées par MM. DIOP et GARBA en juin et juillet 1986 au cours de missions dans le Sahel. Les auteurs se sont également appuyés sur le document "La réforme des politiques céréalières dans le Sahel" de M. Elliot BERG.

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL  
( C.I.L.S.S. )

PROJET GCPS/RAF/207/ITA (PRE-CRESAL)

---

PROGRAMME DE COOPERATION FAO/GOUVERNEMENT

---

MISE EN PLACE DE LA CELLULE REGIONALE DE COODINATION  
POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE



BILAN DE LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COLLOQUE DE NOUAKCHOTT  
PAR LES ETATS MEMBRES DU CILSS

PAR

MM. DEMBA KISSIMA TANDIA, CONSULTANT EN POLITIQUE CERELIERE (PRE-CRESAL)

DRAMANE COULIBALY, EXPERT AGRO-ECONOMISTE (PRE-CRESAL)

---

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

Les idées exprimées et les faits exposés dans  
cette étude le sont sous la responsabilité de  
ses auteurs et n'engagent pas nécessairement  
l'OCDE, le Club du Sahel ou le CILSS.

## I. - RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DU COLLOQUE DE NOUAKCHOTT

A l'initiative des Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel, le premier colloque sur la politique céréalière dans les Pays du Sahel a réuni en juillet 1979 les Experts Sahéliens et ceux de la Communauté Internationale.

L'objectif de cette rencontre était de permettre aux participants une réflexion commune sur les différentes composantes d'une politique céréalière qui devrait permettre d'atteindre la sécurité et l'autosuffisance alimentaires au Sahel.

Cette rencontre a été suivie de plusieurs réunions, notamment sur l'harmonisation des prix agricoles, l'aide alimentaire, les stratégies alimentaires, l'économie de la production vivrière, etc...

A la veille de la tenue du deuxième colloque qui aura lieu en Décembre 1986 à Mindelo, le Secrétariat Exécutif du CILSS a jugé nécessaire de faire le point de l'application des recommandations de Nouakchott afin de mesurer le chemin parcouru depuis 1979 et de redéfinir sa stratégie d'intervention dans le pilotage des actions futures.

### 1. - Recommandations générales

#### 1.1. - L'autosuffisance alimentaire

Le Colloque de Nouakchott après avoir constaté l'insuffisance et l'inadéquation de la production commercialisée face à la demande solvable croissante, avait estimé que l'autosuffisance alimentaire pourrait être atteinte par une meilleure organisation de l'appareil de production.

Les options essentiellement retenues étaient les suivantes :

- a) - augmenter la production céréalière pour que celle-ci suive au moins l'évolution des besoins ;
- b) - augmenter la production, principalement par l'intensification des cultures ;
- c) - veiller à ce que l'intensification ne dégrade pas les sols ni ne compromette les équilibres écologiques et sociaux ;
- d) - favoriser le développement de nouvelles activités agricoles dans les zones structurellement déficitaires.

Pour atteindre ces objectifs, on avait retenu les moyens suivants :

- accroître massivement les investissements destinés au développement des cultures pluviales et irriguées ;
- accompagner les projets de mesures cohérentes qui porteraient sur : la production, l'achat, la distribution, la transformation, le stockage et le développement des échanges régionaux.

#### 1.2. - L'amélioration de l'information

Préalablement à l'énoncé de ces mesures, le colloque avait souligné l'insuffisance générale de données sur l'ensemble des éléments de la politique céréalière et avait recommandé :

- a) - la création et le renforcement des structures chargées de la collecte et de l'exploitation des informations nécessaires à l'élaboration d'une politique céréalière, notamment des données de base concernant la production, la commercialisation et la consommation ;
- b) - la coordination pour l'harmonisation de la collecte des données dans les Pays Sahéliens et la diffusion des informations dans les Pays Sahéliens et les Pays Donateurs par le CILSS et l'Institut du Sahel.

## 2. - Recommandations spécifiques

Elles concernaient différents domaines, notamment :

### a) - Production et achat

Les recommandations du colloque pour accroître la production s'articulaient autour des points suivants :

- . nécessité d'offrir aux paysans des prix incitatifs et de démarrer la campagne d'achat dès que l'offre se présente ;
- . organisation de la production, en particulier en subventionnant provisoirement les facteurs de production pour accélérer la mutation du système cultural ;
- . diffusion de technologies adaptées plus efficaces, notamment par la vulgarisation des résultats déjà acquis par la recherche agronomique pour améliorer la productivité agricole, et accroissement de l'effort de recherche consacré aux céréales ;
- . désenclavement des régions productrices.

### b) - Distribution et transformation

- . conciliation d'un prix incitatif au producteur avec un prix acceptable pour le consommateur, par la réduction des coûts intermédiaires (gestion saine et bien contrôlée des offices céréaliers) ;
- . transformation industrielle et artisanale des produits agricoles pour les commercialiser sous une forme plus adaptée aux besoins des consommateurs urbains (farine, semoules, couscous, etc.) ;
- . protection de la production régionale par des taxes sur les céréales importées, taxes pouvant être utilisées à des fins de soutien des moyens de production et de stabilisation du marché ;
- . suppression de la distribution gratuite d'aide alimentaire sauf en cas de calamité et pour les groupes les plus vulnérables.

- . financement des investissements productifs grâce aux fonds de contrepartie de l'aide alimentaire et par la mise en oeuvre de programmes du type "Food for Work".

c) - Le stockage

- . amélioration du stockage paysan qui n'occasionne que peu de pertes et de frais tout en permettant aux producteurs de se constituer des réserves familiales et d'assurer leur propre autosuffisance ;
- . nécessité de créer des capacités de stockage adéquats tant pour la régulation du marché que pour la sécurité alimentaire en cas d'urgence (stocks de sécurité), à tous les stades du circuit céréalier ;
- . nécessité de mettre en place des infrastructures de transport indispensables pour la mise en oeuvre de la politique de stockage ;
- . octroi de crédits de campagne aux opérateurs économiques à des conditions équivalentes à celles accordées aux produits d'exportation ;
- . participation de la communauté internationale au financement des stocks de sécurité et des infrastructures de stockage et de transport.

d) - Développement des échanges régionaux

Le colloque avait considéré qu'un certain nombre de problèmes trouveraient une meilleure solution sur le plan régional et qu'un développement des échanges régionaux était un facteur d'accroissement de la sécurité alimentaire. En conséquence, il avait recommandé aux Etats-Membres :

- . l'amélioration de l'information sur les échanges entre Etats ;
- . une harmonisation des politiques de prix afin de faciliter l'intégration des agricultures sahéliennes ;
- . une concertation entre les offices publics céréaliers ;

- . une normalisation des produits (définition de normes de qualité caractérisant les qualités de produits) ;

et à la Communauté Internationale.

- . d'accorder dans le cadre des opérations d'aide, une priorité aux achats et aux transferts des produits de la sous-région.

## II. - RECOMMANDATIONS GENERALES

### 1. - L'autosuffisance alimentaire

#### 1.1. Le constat

##### 1.1.1. - Production

La performance du secteur rural, en termes de production céréalière, révèle des scénarios divers caractérisés par la grande variabilité de l'offre des produits céréaliers de la sous-région. En 1980, donc après le Colloque de Nouakchott, cette offre a maintenu sa tendance à la baisse pour atteindre 5,11 millions de tonnes, soit 2,70 % de moins. L'année 1981 a marqué un temps de répit relatif avec une augmentation de 15,95 %. Cependant, la production a de nouveau régressé globalement de 25,30 % au cours de la période 1981-84 pour atteindre un niveau appréciable de 5,78 millions de tonnes en 1985, soit 30,54 % de plus qu'en 1984. Par spéculation, la situation se présente comme suit :

. Le mil et sorgho : fournissent les principales quantités produites, avec en moyenne 83,72 % des céréales cultivées. la production est passée de 4.522.000 tonnes en 1979 à 5.146.000 tonnes en 1981. La baisse a été très prononcée en 1984, où la production n'était que de 3.783.000 tonnes contre 4.584.500 et 4.165.000 tonnes respectivement en 1982 et 1983. A la faveur du retour de meilleures conditions climatiques en 1985, une augmentation de l'ordre de 14,20 % a été enregistrée par rapport en 1984.

Notons que les principaux producteurs de mil-sorgho sont toujours le Niger, dont la production n'a ni doublé, comme durant la période 1973-1982, ni augmenté régulièrement ; le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal et le Tchad ne sont pas, non plus, mieux comportés par rapport à la période 1978-1979. En Mauritanie et en Gambie, la production demeure faible, en moyenne 34.000 tonnes par an, et elle est inexistante au Cap Vert, même si des tentatives d'introduction de ces céréales y sont en cours.

Dans la mesure où la culture du mil-sorgho se fait exclusivement en ayant recours à la production pluviale traditionnelle, on peut dire que les actions entreprises dans les Etats

pour intensifier cette spéculation ont été insuffisantes.

. L'évolution de la production du riz-paddy : deuxième céréale <sup>1/</sup> produite au Sahel, le riz représente 7,90 % du total des céréales. A partir de 1978, on observe une tendance irrégulière, caractérisée par une année de hausse contre deux années de baisse. Ainsi, on note des augmentations d'environ 21,50 % et 30,87 %, respectivement en 1981 et 1984, par rapport aux années précédentes. Le premier producteur demeure le Mali avec 180.000 tonnes en 1985, suivi par le Sénégal et le Burkina Faso.

Par ailleurs, on peut noter que la tendance globale de la production de cette céréale est essentiellement la même que celle qui prévalait avant 1979. Cela dénote que les actions d'intensification des cultures irriguées sont à la traîne, le riz provenant en grande partie des zones d'irrigation.

. La production du maïs : bien que jouant un rôle secondaire dans les pays sahéliens, sauf au Cap Vert où il constitue la base de l'alimentation, le maïs gagne du terrain sur les autres céréales avec 6,11 % des quantités produites contre 5 % durant la période de 1973-1979. L'évolution de sa production, bien qu'irrégulière dans le temps, a été constamment à la hausse comparée aux campagnes d'avant 1979. Ainsi, de 276.000 tonnes en 1979, elle a atteint 423.300 tonnes en 1985. Le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal en sont les principaux producteurs.

. Enfin, la production du blé est toujours faible et a rarement dépassé 10.000 tonnes par an ces dernières années. Les trois pays producteurs sont le Tchad, le Niger et le Mali avec respectivement 6.000, 3.000 et 2.000 tonnes en 1982. La production est très en-deçà des besoins qui ont fortement augmenté. Le blé est principalement produit en culture pluviale, et la part provenant des cultures irriguées est encore minime.

L'évolution des quantités de céréales produites fait ressortir deux éléments caractéristiques de leur production, à savoir :

---

<sup>1/</sup> Après le mil et le sorgho dont les productions sont généralement confondues.

- la grande variabilité des récoltes d'une année à l'autre et leur stagnation par rapport aux niveaux de la période 1973-1979 ;

- l'insuffisance de la production face à une population galopante (2,5 % d'augmentation par an), qui a entraîné un déficit céréalier impressionnant et une insécurité alimentaire permanente.

Une telle situation a entraîné durant la période en question, un recours massif aux importations commerciales de céréales et aux aides alimentaires, aggravant le déficit de la balance des paiements des pays du CILSS.

#### 1.1.2. - Les importations

Durant la période 1979-85, la population a augmenté à un rythme de 2,5 % par an, supérieur à celui de la production céréalière qui n'a pas dépassé 1 % par an. C'est dire que l'augmentation de la demande, consécutive à l'accroissement de la population, n'a en effet pu être satisfaite que grâce à des importations et à une aide alimentaire massive. Ainsi, pour l'ensemble des pays du CILSS, le degré de la dépendance s'est trouvé fortement accru, le rythme annuel moyen d'augmentation des aides alimentaires ayant été de l'ordre de 29 % durant les six dernières années. Cette situation prouve que la production actuelle n'a pas été suffisante pour nourrir une population en croissance rapide et que le déficit céréalier est devenu structurel.

Par ailleurs, l'évolution de la composition des importations de 1981 à 1985 confirme la tendance perçue après le début de la sécheresse en 1973 :

- l'apport extérieur en mil-sorgho pour lequel le Sahel était auto-suffisant, continue d'être important ;

- le riz et le blé semblent tenir le flambeau avec la part la plus importante dans les importations aggravant ainsi le changement des habitudes alimentaires, sensible surtout dans les centres urbains.

En conclusion de ce chapitre, on peut affirmer qu'aucun pays sahélien n'a encore réalisé l'objectif de l'autosuffisance qui figure comme le point principal des stratégies nationales de développement.

### 1.1.3. - Causes de la crise de la production céréalière

La Sahel demeure de nos jours très vulnérable aux aléas climatiques. Ainsi, une sécheresse, comme celle qui a démarré en 1973, se traduit par une chute prononcée de la production céréalière (ex de la campagne 1984-85). Cela explique la grande variabilité de la production d'une année sur l'autre au cours de ces six dernières années.

A la question de savoir "A quoi est due la quasi-stagnation de la productivité dans le domaine de la céréaliculture ?", on peut répondre entre autres :

- la méconnaissance du secteur céréalier ;
- les conditions climatiques difficiles ;
- la persistance des systèmes de production extensifs traditionnels, en opposition à l'intensification recommandée ;
- la dégradation des sols qui persiste ;
- le faible niveau des investissements dans le secteur céréalier par rapport aux besoins ;
- les problèmes organisationnels et institutionnels du monde rural.

#### - De la méconnaissance du secteur céréalier sahélien

On constate que de sérieuses lacunes dans la connaissance du secteur céréalier persistent. Ceci a empêché à coup sûr les pays de mener, dans bien des cas, une politique céréalière efficace. La plupart des pays insistent sans grand succès à obtenir une amélioration considérable dans la connaissance des différents facteurs suivants :

- potentiel agricole,
- rentabilité marginale des intrants,
- résistance des végétaux aux parasites,
- élasticité offre/demande au niveau du paysan,
- besoins nutritionnels des familles,
- freinages et blocages psycho-sociaux,
- possibilité d'augmentation de la valeur ajoutée par la transformation artisanale villageoise,
- stockage villageois et comportement du paysan par rapport au stockage et au déstockage.

Les efforts entrepris dans ce domaine par le Sénégal sont appréciables. On y note l'existence d'actions spécifiques visant la création de banques de céréales et de centres de transformation artisanaux pour le traitement des excédents artisanaux. Egalement, le Bureau d'Analyses Macro-Economiques de Dakar, par ses travaux de recherche, a fourni au Gouvernement Sénégalais d'importants éléments qui ont permis la levée des barrières d'entrée dans le marché céréalier et une meilleure connaissance du secteur.

- Dés conditions climatiques difficiles

Les conditions climatiques sont difficiles pour l'agriculture de l'ensemble des pays sahéliens, en raison particulièrement des effets négatifs de la chaleur et de l'action mécanique des pluies sur la fertilité des sols cultivés. Par ailleurs, la pluviométrie s'est maintenue au-dessous de la normale, rendant du même coup difficile le respect du calendrier agricole eu égard à son irrégularité et à sa limitation dans le temps. Les paysans ont régulièrement semé deux ou trois fois durant les deux dernières campagnes au Mali, au Niger et au Burkina Faso.

- De la persistance des systèmes de production extensifs

Le système de la production des cultures céréalières reste encore traditionnel au Sahel et n'a pas connu de véritable changement technologique qui pourrait contribuer à accroître considérablement les rendements et les quantités produites. Leur production fait encore largement appel à des techniques manuelles. Ainsi, la main-d'oeuvre disponible reste très importante dans le

secteur rural. Cependant, on note une certaine croissance de l'utilisation du matériel moderne, mais son développement est lent et se heurte aux prix pratiqués. Ce matériel se compose essentiellement de moyens de traction animale et des machines agricoles.

La culture attelée a fait des progrès rapides mais elle demeure plus utilisée pour les cultures de rente que pour les céréales.

Quant aux machines agricoles (tracteurs par exemple), leur petit nombre traduit la faible mécanisation de l'agriculture, et elles concernent principalement les cultures irriguées - le riz en particulier - qui ne jouent qu'un rôle accessoire dans la région.

#### - De la dégradation des sols

La croissance démographique rapide a provoqué dans la majorité des pays sahéliens une saturation progressive des terroirs villageois avec pour conséquence la disparition des jachères. Les terres ont eu alors tendance à s'appauvrir sans qu'il soit possible d'y remédier, compte tenu du peu d'apports d'engrais naturels et chimiques, des pluies violentes, de l'érosion du sol, etc.

Les rendements à l'hectare, notamment ceux des cultures vivrières excepté le maïs, ont eu tendance à diminuer. Cependant, les rendements bien que faibles et variables dans l'ensemble, ne sont pas uniformes dans tout le Sahel. Ils varient en fonction de la pluviométrie, des zones et de la fertilité des sols avec des différences notables entre les pays. Ainsi, si au Niger et au Mali, ils sont faibles - entre 500 et 600 kg à l'hectare - le contraire se voit en Gambie avec plus de 1.000 kg/hectare.

#### - Du faible niveau des investissements

L'investissement dans les facteurs de production modernes (intrants, etc.) est apparu difficile dans les pays sahéliens en raison des aléas climatiques et du manque de débouchés sûrs et rémunérateurs pour les céréales. Aussi, pour beaucoup de paysans,

la céréaliculture est-elle surtout destinée à l'auto-consommation et ce sont plutôt les activités annexes, à savoir petit élevage, commerce, artisanat, qui permettent d'améliorer le niveau des revenus monétaires. Egalement, dans les zones propices à la culture de rente (coton, arachide etc...) l'accent est mis sur ces spéculations au détriment des céréales, compte tenu de l'appui reçu des pouvoirs publics : encadrement, fourniture d'intrants subventionnés, prix incitatifs, etc...

Le manque d'intérêt des producteurs de céréales s'est accru également par le manque de programme précis d'intensification de la culture céréalière dû dans la plupart des cas au manque de ressources financières des Etats. Ce qui a amené très tôt une politique internationale de relance des cultures céréalières sahéliennes, seule capable de pouvoir financer les immenses besoins requis. En effet, les faibles ressources provenant de l'agriculture en général, sont les seules que tout le monde attend, avec espoir, qu'il s'agisse des paysans, du secteur public ou du secteur privé. Il était donc utopique de penser un instant, même en ce qui concerne les cultures de rente, que ces ressources auraient permis un jour de financer le développement des cultures céréalières, tout au plus allaient-elles aider à limiter les dégâts en ralentissant le processus d'appauvrissement des pays.

Ainsi, au lendemain de la sécheresse et suite à l'analyse faite sur la situation des pays sahéliens : insuffisance chronique de la production céréalière, risque de déséquilibres écologiques, l'aide au développement rural est apparue, aux yeux de la communauté internationale, comme une nécessité impérieuse.

De 1975 à 1979, l'aide au développement rural atteignait une moyenne annuelle de 289 millions \$ US ; entre 1980 et 1984, la moyenne était de l'ordre de 443,6 millions \$ US.

De 1980 à 1984, l'aide totale au développement rural a atteint 2.218 millions \$ US, soit environ 25,50 % de l'aide globale :

- |  |                   |
|--|-------------------|
| - Mise en valeur des besoins fluviaux (OMVS, OMVG) | 624.000.000 \$ US |
| - Cultures pluviales                               | 862.000.000 " "   |
| - Cultures irriguées                               | 557.000.000 " "   |

Toutefois, il apparaît que sur les 862 millions \$ US dévolus aux cultures pluviales, seulement 146 millions représentant 1,68 % de l'aide globale, ont été investis dans le développement des cultures pluviales vivrières, le reste ayant été utilisé dans les secteurs du coton et de l'arachide. Cela est extrêmement insuffisant dans la mesure où près de 90 % des céréales (non compris le riz-paddy) produites dans le Sahel durant la même période proviennent des cultures pluviales.

Aussi, l'analyse de l'évolution de l'aide au développement ne montre aucun regain d'intérêt pour les céréales. En effet, depuis 1980, l'aide en faveur des cultures pluviales augmente moins que l'aide globale. Cette situation traduit une fois encore la contradiction des politiques agricoles des pays, face à toute l'importance qu'on devrait accorder à la céréaliculture.

Quant aux cultures irriguées, elles ont bénéficié de 1980 à 1984, d'un montant global de 1.181 millions \$ US, soit 13,58 % de l'aide globale. Cependant, cette aide a été, de 1981 à 1982, fortement orientée vers le financement des barrages de Diama et Manantali; près de 600 millions \$ US ont été engagés sur ces deux années, soit plus de la moitié de l'aide accordée au développement rural. Enfin, entre 1983 et 1984, la chute des engagements a été spectaculaire et n'a représenté que 5,60 % de l'aide globale alors qu'elle atteignait 9 à 11 % en 1974-1979.

En conclusion, on peut dire que durant la période d'après Nouakchott, les pays ont continué à utiliser une part importante des ressources extérieures pour assurer leur survie et régler leur crise de liquidités (fonctionnement de l'économie et de l'administration), au détriment des investissements productifs.

#### - Des problèmes organisationnels et institutionnels

Il s'agit tout d'abord d'une atomisation des conditions de production répartie sur de très vastes étendues dans des zones peu favorables à la production, entraînant par là d'infinis problèmes de vulgarisation, de collecte, d'encadrement et de rationalisation politique des prix.

Le manque de personnel qualifié d'encadrement a en effet contribué largement à l'insuffisante formation des paysans, dont les méthodes de culture n'ont pas suivi le progrès technique, en raison notamment de l'analphabétisme persistant, frein fondamental à la diffusion des technologies appropriées.

A cestade, il ne paraît pas superflu de rappeler les efforts fournis par les Etats et les échecs subis dans le domaine de l'organisation du monde rural. En effet, depuis les années 70, la plupart des pays sahéliens ont adopté un cadre institutionnel commun pour le développement rural, cadre sur le mouvement coopératif chargé des problèmes de commercialisation et de la gestion des crédits agricoles. Des Agences spécialisées ont été mises en place pour la fourniture de facteurs de production subventionnés. La chaîne fut complétée dans certains pays comme le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Sénégal, respectivement par les Opérations de Développement Rural (ODR), les Organisations Régionales de Développement (ORD), les Projets de productivité et les Sociétés de Développement Rural.

Toutes ces Organisations ont rencontré dans leur mise en oeuvre, des handicaps sérieux, annihilant leurs efforts, à savoir : incompetence du personnel, mauvaise gestion, centralisation des pouvoirs, décisions, objectifs contradictoires et imprécis, refus de participation des paysans, pressions politiques, politique des prix inadéquate.

De nos jours, tous ces pays en rapport avec les bailleurs de fonds sont à la recherche de solutions et moyens pour résoudre cette crise institutionnelle. Cependant, les propositions faites sont largement dans le prolongement de ce qui existe et ce faisant n'ont aucune raison d'être les mieux appropriées. En effet au Sénégal, les Autorités ont autorisé la mise en place de Groupes autonomes d'intérêts communs. Au Mali et au Niger, les "Tons Villageois" et les "Samariya" (groupes de jeunes), organisations traditionnelles villageoises, sont redynamisés et dotés de nouvelles responsabilités économiques.

A l'analyse, il n'est pas pessimiste d'affirmer que ces nouvelles structures n'iront pas au-delà des performances acquises avec les anciennes.

- au Sénégal, les Sections villageoises n'ont aucunement prouvé que les groupes restreints sont plus cohérents et partagent des intérêts communs ;

- les "Tons Villageois" au Mali et la "Samariya" au Niger ont des racines traditionnelles, mais ils avaient auparavant des objectifs sociaux différents de ceux qui leur sont assignés maintenant.

Ce qui sort de toutes ces tentatives de restructuration des institutions du secteur public, c'est l'absence d'un réexamen de l'équilibre entre secteur public et secteur privé. La majorité des mesures prises pour empêcher la dégradation des institutions de développement rural consolide davantage des institutions publiques ou semi-publiques chancelantes, budgétivores, inefficaces et peu fiables. Le secteur privé, malgré sa créativité et sa compétence maîtrise mal la technologie moderne à cause de nombreuses contraintes auxquelles il est soumis, en raison du mépris et de la méfiance de la part des Autorités publiques.

Le résultat est bien entendu le maintien de structures publiques soutenues à coup d'injection permanente de ressources et compétences extérieures, au risque de disparaître un jour, sans laisser de structures paysannes valables, quand prendront fin les financements. Cependant, il faut éviter les cas extrêmes et la précipitation dans la rédéfinition des rôles des deux secteurs. Ainsi, au Sénégal, l'adoption et la mise en oeuvre de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) qui vise entre autres la libéralisation et la privatisation du processus de production, de commercialisation et de transformation, posent la problématique de l'existence préalable des structures d'accueil préparées et aptes à assumer ces fonctions selon un calendrier moins automatique et reposant sur un système de suivi/évaluation périodique.

Concernant la recherche, il convient de noter pour l'ensemble des pays que l'effort dans ce domaine a été faible et inégalement réparti entre cultures vivrières et cultures de rentes. Celles-ci ont bénéficié de l'introduction de semences sélectionnées, qui ont amélioré la qualité et la quantité des productions. Ce effort de

recherche n'a presque pas touché les cultures vivrières, et s'il l'a été, les résultats concernent seulement le blé et le riz. Quant au mil-sorgho, la recherche agronomique n'est pas encore parvenue à produire des variétés à haut rendement. Encore faut-il préciser que les conditions écologiques de ces cultures au Sahel se prêtent difficilement à des apports massifs d'intrants, cependant indispensables pour les variétés à haut rendement ; d'où la nécessité d'actions globales en faveur de la céréaliculture, à partir d'une vulgarisation spécifique.

Sur le plan institutionnel, les efforts sont insuffisants pour permettre une recherche adéquate qui puisse maintenir des niveaux de production plus élevés. Les ressources financières allouées sont trop faibles sur le plan national et aléatoires quand elles reposent sur l'extérieur. Le manque de performance de la recherche agronomique dans l'ensemble des pays sahéliens exige le renforcement et la réorientation des systèmes de recherche nationaux, ainsi que l'établissement de procédures de soutien plus efficaces en relation avec les programmes régionaux et internationaux appropriés.

### III. - RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

Nous venons de voir que la production brute de céréales de la région sahélienne n'a progressé que très lentement et que la production par habitant semble avoir diminué ces dernières années. Pour accroître la production et améliorer les performances de l'agriculture sahélienne, les recommandations spécifiques s'articulaient autour des points suivants :

#### 1. La production et l'achat

La politique des prix, qui se confond très souvent avec la politique agricole, est citée en bonne place des moyens préconisés pour stimuler la production.

##### 1.1. - Le prix à la production

La commercialisation des céréales locales est une pièce maîtresse des politiques céréalières. Elle a un double objectif. D'une part, elle doit promouvoir la production des céréales locales grâce à des prix incitatifs, qui permette une substitution aux produits importés et favorise la création d'un marché national des céréales.

D'autre part, elle doit aussi encourager la consommation de ces céréales en les rendant accessibles aux consommateurs à des prix abordables.

Depuis 1980, les prix du mil ont eu tendance à augmenter et ces augmentations ont été généralisées. Dans la plupart des cas, les prix officiels des cultures vivrières ont marqué une hausse supérieure à ceux des cultures d'exportation.

En général, il y a une dichotomie entre le marché du riz et le marché des autres céréales. Le plus souvent, le marché du riz, considéré comme un produit stratégique est souvent sous la dépendance de l'Etat tandis que le marché des autres produits est dominé par le commerce privé.

Les transactions de céréales au prix officiel ne dépassent sans doute pas 10 % du volume total du marché céréalier.

L'essentiel des ventes se fait sur les marchés parallèles qui sont caractérisés, depuis le début des années 1980, par des prix généralement beaucoup plus élevés que les prix officiels ; l'écart atteint fréquemment 200 %.

Les prix des principales céréales locales (mil et sorgho) sont considérés comme rémunérateurs, mais les brusques chutes de prix, en année de bonnes récoltes, produisent des effets néfastes sur la production.

Les prix réels au producteur pour le riz se sont moins bien comportés, mais ils ont eu tendance à dépasser le prix de revient du riz importé dans la majorité des pays du CILSS, ce qui implique que les producteurs Sahéliens sont subventionnés. En Mauritanie et au Niger en particulier, les prix du riz à la production ont eu tendance à augmenter.

Soulignons que la pratique qui consiste à fixer des prix officiels n'a jamais été remise en question, sauf au Tchad où depuis le démarrage de ses activités, l'Office National des Céréales (ONC) pratique le prix du marché à l'achat. Dans tous les autres pays, seul le niveau des prix fait l'objet de débats.

#### 1.2. Subventions aux facteurs de production

Le problème des subventions constitue un point focal de toutes les discussions entre bailleurs de fonds, donateurs et les Etats Sahéliens. Les arguments en faveur des subventions portent généralement sur l'encouragement des producteurs à se familiariser avec les méthodes modernes permettant d'augmenter la productivité tout en protégeant les sols et sur l'atténuation des insuffisances de crédit agricole.

On constate malheureusement que les années 1980 n'ont pas été marquées par une généralisation de l'emploi des engrais et les doses utilisées sont souvent inadéquates, ce qui entraîne un gaspillage des disponibilités financières.

Les subventions aux facteurs de production diminuent peu à peu à cause des difficultés budgétaires. Au Mali, au Sénégal et au Niger, les subventions financées par le budget de l'Etat ont connu une forte baisse.

Depuis 1980, le Gouvernement Sénégalais a mis fin au monopole de l'ONCAD sur la commercialisation du mil et en 1985, dans le cadre de la libéralisation prônée par la nouvelle politique agricole, la distribution des intrants a été privatisée.

Au Mali, l'office du Niger par exemple fournit encore aux cultivateurs des outils, des crédits, des semences et des engrais subventionnés, tandis qu'au Burkina Faso, les financements accordés par la Banque Mondiale permettent d'éliminer progressivement les subventions.

En Mauritanie, les "prix-plancher" payés par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) ont augmenté depuis le 15 février 1985 afin d'encourager la production intérieure de céréales, de réduire les importations de grains et de compenser l'élimination progressive des subventions aux engrais d'ici à fin 1986.

### 1.3. - Diffusion des technologies adaptées

Un certain nombre de programmes d'amélioration génétique pour le développement des semences sélectionnées a été lancé. Techniquement, la recherche agronomique, malgré des efforts récents, n'est pas encore parvenue à produire des variétés de mil ou sorgho à haut rendement, au contraire de ce qui a été obtenu pour le riz, notamment dans le cadre du programme de recherche de l'Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO).

Il faut encore préciser que les conditions écologiques des cultures de mil et sorgho se prêtent difficilement à des apports massifs d'intrants, cependant indispensables pour les variétés à haut rendement.

A cela, il faut ajouter l'absence de centres de multiplication des semences dans certains pays (Mauritanie par exemple).

Ainsi, s'agissant de cultures traditionnelles, on constate que la vulgarisation agricole est une activité délicate et que les encadreurs sont impuissants, compte tenu des principes qui leur sont enseignés à l'heure actuelle, à promouvoir un accroissement significatif des rendements.

C'est le lieu de souligner l'importante question du monde rural qui se pose avec acuité dans tout le Sahel.

Depuis les indépendances politiques, la plupart des Etats ont adopté un système d'encadrement du monde rural qui a eu pour résultat la marginalisation des paysans. Le cadre coopératif et l'encadrement rapproché dans les projets de développement rural n'ont pas toujours répondu aux attentes de leurs initiateurs.

Ces institutions sont généralement chargées de la production, de la commercialisation primaire des cultures vivrières, des cultures d'exportation et de la gestion des crédits pour l'achat des intrants.

Depuis 1980, ces institutions s'occupent davantage des cultures vivrières, notamment au Sénégal, au Mali, au Niger et au Burkina Faso. On assiste en revanche à une désagrégation des structures traditionnelles depuis le début des années 1980.

La recherche d'alternative aux Coopératives a ravivé des organisations traditionnelles comme les "Samariya" au Niger et les "Ton Villageois" au Mali, organisations qui ne sont pourtant pas destinées à assurer des fonctions économiques comme la commercialisation des produits et la gestion du crédit.

Les donateurs proposent de créer des groupements plus petits et plus homogènes et donc plus réceptifs au transfert de technologies appropriées. Ils insistent également sur la création de groupes autochtones ayant des intérêts économiques communs, susceptibles d'être indépendants du mouvement coopératif. Ces groupes ont été autorisés au Sénégal.

## 2. - Distribution et transformation

### 2.1. - Prix au consommateur

Le bilan de l'action des offices céréaliers à travers l'expérience de la campagne de commercialisation des céréales 1985-1986 dans les Etats du CILSS, confirme l'incapacité des offices céréaliers à assurer à la fois un prix incitateur au producteur et un prix acceptable pour les consommateurs. Les offices sont fortement concurrencés à la revente par les négociants privés qui ignorent les prix officiels. Des efforts sont cependant accomplis

pour réduire les coûts intermédiaires par une meilleure organisation des campagnes d'achat et surtout par une réduction du personnel des institutions de commercialisation (Tchad, Niger et Sénégal).

## 2.2. - Transformation artisanale et industrielle des produits agricoles

Pour adopter l'offre des céréales à la demande, en particulier en milieu urbain, il est nécessaire d'encourager la transformation artisanale et industrielle des produits agricoles pour les présenter sous forme plus adaptée aux besoins des consommateurs urbains (riz usiné, farine, semoule, couscous etc...).

### 2.2.1. - Transformation artisanale

Elle vise à alléger le travail de la femme en mécanisant les opérations de mouture, grâce aux moulins et aux décortiqueuses.

Au Cap-Vert, le Gouvernement cherche à promouvoir le rôle de la femme dans le cadre de la stratégie alimentaire. Les femmes qui forment 30 % de la main-d'oeuvre, ont très peu de temps à consacrer aux travaux ménagers.

En Gambie, des décortiqueuses privées permettent la transformation de 10.000 tonnes de paddy. Des unités privées existent un peu partout au Sahel : Burkina Faso, Mauritanie, Sénégal etc...

### 2.2.2. - Transformation industrielle

Elle se développe également dans tous les pays du Sahel. On peut cependant citer l'exemple du Sénégal à cause de l'importance du marché urbain et des infrastructures qui avaient été prévues pour approvisionner l'ex-Afrique Occidentale Française (AOF). Ces infrastructures, aujourd'hui surdimensionnées à cause de l'étroitesse du marché, des irrégularités et des difficultés d'importation et des dons alimentaires, ont cependant permis la transformation du mil local dans le cadre de l'opération "Pamiblé", initiée par l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) et consistant à introduire 15 % de farine de mil dans la fabrication du pain.

L'expérience "Pamiblé", qui n'a pas été un succès, est très révélatrice des contraintes et problèmes de développement des marchés de produits à base de mil. Même si les causes de cet échec sont spécifiques à l'expérience "Pamiblé", on retrouve cependant les principales contraintes qui se rencontrent partout au Sahel : les questions d'approvisionnement, le rôle de l'Etat, les questions de prix, les habitudes alimentaires, la motivation des opérateurs économiques et certains problèmes techniques.

Au Niger, une société d'économie mixte fabrique des pâtes alimentaires et des biscuits à base de céréales locales.

Les expériences Sénégalaise et Nigérienne doivent être poursuivies afin de résoudre les problèmes techniques et surtout certaines pesanteurs sociologiques liées à la consommation des produits locaux.

### 2.2.3. - Protection de la production régionale

Le tendance actuelle est à la suppression des subventions aux produits importés, notamment les subventions aux importations de blé et de riz. Au Burkina Faso, le prix de vente du riz local est aligné sur celui du riz importé. Le Gouvernement Sénégalais vient d'augmenter de 25 % le prix du riz importé ; la Mauritanie a pris la décision de rapprocher le prix du riz local de la "parité frontière".

Toutes ces mesures ont pour but d'encourager la production endogène et de freiner l'extraversion des habitudes alimentaires.

On peut objecter que tout système de protection présente toujours un coût économique à court-terme. Dans ce cas précis, les consommateurs urbains supporteront les conséquences des augmentations de prix. Mais celui-ci doit être comparé au coût social de la non-protection (coût de l'exode rural, coût de l'urbanisation anarchique) qui pèse durablement sur la société .

Mais de telles mesures ne sont pas destinées à fermer totalement les frontières; elles sont d'abord indispensables pour favoriser la dynamisation des acteurs économiques locaux. Ces protections sélectives qui concourent à la formation d'espaces économiques consolidées ne seront efficaces en termes économiques que si elles s'exercent dans un cadre régional suffisamment large, d'où la nécessité d'une concertation sahélienne dans ce domaine. On pourrait aussi aboutir à un "recentrage" de l'économie agricole autour des marchés intérieurs de base, ce qui permettrait la consolidation de l'économie sahélienne dans son ensemble.

#### 2.4. - L'aide alimentaire

Le problème de la politique céréalière au Sahel ne peut être abordé sans souligner l'importante question de l'aide alimentaire qui constitue aujourd'hui l'un des sujets de préoccupation majeure en raison des nombreuses controverses qu'elle continue de susciter entre ses partisans et ses détracteurs.

Si cette aide est encore malheureusement nécessaire pour sauver des vies humaines en cas de situation d'urgence, elle présente des inconvénients : modification des habitudes alimentaires, création de la mentalité d'assisté peu propice à la relance de la production céréalière, perturbation des circuits traditionnels et des projets en cours. Le colloque de Nouakchott avait recommandé de supprimer les distributions gratuites d'aide alimentaire sauf en cas de calamité naturelle et/ou pour les groupes les plus vulnérables et de financer des projets productifs au moyen de la contrepartie financière de l'aide.

Malheureusement, cette forme d'aide continue d'être demandée par la plupart des Etats Sahéliens (notons cependant que le Niger renonce régulièrement à l'aide alimentaire quand il atteint son équilibre alimentaire) ou fournie par de "généreux donateurs" malgré le retour à des conditions climatiques normales. Cette situation est de plus en plus déplorée par certains observateurs qui n'hésitent pas à dénoncer l'utilisation de l'aide à des fins politiques.

Des actions sont cependant entreprises pour une meilleure utilisation des fonds de contre-partie de cette aide afin de stimuler la production locale à travers le financement des campagnes de commercialisation : Sénégal, Mali, Mauritanie, Tchad et Burkina Faso.

Le Food for Work constitue également une forme évoluée de l'utilisation de l'aide alimentaire pour promouvoir la production et assurer la sécurité alimentaire.

Au Cap-Vert, cette forme d'aide a permis de susciter 20.000 emplois. En Guinée-Bissau, elle joue le rôle de complément de salaire et aide au financement de certains services et directions.

En Mauritanie, six projets ont été lancés, dont un au barrage de Foun Gleita. Des actions sont entreprises au Mali, au Niger et au Burkina Faso.

Ce dernier pays a mis en place, à l'aide du PAM, un projet de Développement Rural objectifs multiples pour une durée de 5 ans. Le montant global mobilisé porte sur 33,3 millions de dollars US, soit 12.753.000.000 F CFA. Le programme concerne des aspects aussi variés du développement rural que la maîtrise de l'eau, le reboisement, les routes, les installations de paysans, la pêche etc...

Dans tous les cas, l'aide alimentaire du PAM est fournie au Gouvernement pour distribution aux travailleurs, colons, pêcheurs ou stagiaires, soit comme compensation pour un travail volontaire, soit comme paiement partiel d'un salaire, soit comme subsistance pendant des cours de formation.

A long terme, les fonds de contre-partie de l'aide alimentaire sont destinés, dans certains pays de l'Ouest du Sahel (Cap-Vert et Mauritanie), au financement des actions alimentaires dans le cadre du Plan de développement économique et social et du Programme de redressement économique et financier.

La stratégie d'utilisation de l'aide alimentaire est déjà opérationnelle au Cap-Vert, et la Mauritanie a poussé la réflexion sur l'intégration de l'aide alimentaire au programme de développement. Un comité de réflexion sur le "Food for Work" existe auprès

du Commissariat à la Sécurité Alimentaire. Plusieurs projets sont déjà à l'étude.

En définitive, on peut conclure sur ce point que des actions sont engagées pour utiliser l'aide alimentaire comme catalyseur de développement afin de neutraliser ou minimiser ses effets pervers et de jeter les bases d'une sécurité alimentaire durable.

### 3. - Le stockage

#### 3.1. - Le stockage traditionnel

Dans les pays sahéliens, les paysans ont une longue tradition d'autostockage des céréales pour assurer leur autoconsommation et leur auto-sécurité alimentaire. C'est surtout la sécheresse persistante qui a détruit les réserves familiales et communautaires ou limité les possibilités de stockage.

La conservation revêt plusieurs formes et dépend non seulement des régions géographiques ou climatiques, mais aussi des ethnies.

Des tentatives de réhabilitation du stockage traditionnel ont été entreprises dans tous les Etats du CILSS, en particulier dans le cadre des projets de prévention des pertes après récolte.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que le stockage au niveau villageois occasionne peu de pertes et permet aux paysans de constituer des réserves familiales à moindre coût. Les premières conclusions d'une récente étude entreprise conjointement par le CILSS et la CEAO sur le stockage traditionnel confirment la qualité de ce type de stockage. Les études en cours doivent porter sur les améliorations nécessaires à une conservation de longue durée.

#### 3.2. - Le stockage communautaire

Au niveau communautaire, les "Banques de Céréales" ont été introduites dans certains Etats. Par la mise en place de ces Banques en milieu rural, l'on cherche à résoudre les problèmes d'approvisionnement en se fixant pour objectifs fondamentaux la constitution de stocks de sécurité villageois à usage communautaire, la protection des populations de la pression spéculative organisée par les gros commerçants, la recherche de débouchés rentables aux surplus

de production dans les zones à production excédentaire. D'autre part, cette activité vise la participation des villageois à la politique nationale d'autosuffisance alimentaire, une meilleure utilisation des épargnes disponibles en milieu rural et la formation des paysans à la rentabilité et à la discipline coopératives.

Au Burkina Faso par exemple, de 1979 à 1984-85, 62 Banques Céréalières ont été mises en place dans le cadre du programme du Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural (FEER). Le chiffre total des Banques Céréalières est estimé à 500.

Au Mali, la notion de Banque de Céréales est étendue aux greniers villageois et autres réserves à l'échelon du village ou d'un groupe de villages. Il y a des Banques nées de l'initiative des paysans, même si elles sont rares. Celles qui sont connues sont situées dans le pays Bobo (village de Kira, Arrondissement de MANDJAKUI) et dans le Nord de la région de Kayes.

Il y a aussi les Banques de céréales encouragées par l'Etat; elles sont organisées dans le cadre des Associations Villageoises et des Coopératives d'Approvisionnement et de Commercialisation (COOPAC). La plupart de ces Banques ont été mises en place dans les zones encadrées par la Compagnie Malienne de Textiles (C.M.D.T.) et les Opérations de Développement. Par conséquent, elles bénéficient d'un encadrement et d'un soutien financier et matériel qui leur permettent de jouer correctement leur rôle.

Au Niger, traditionnellement, pendant la période de soudure (mai-juin-juillet-août), les paysans démunis s'adressent aux usuriers du village pour emprunter du mil en nature, remboursable à la récolte à des taux variant de 100 à 200 % suivant la période. C'est d'abord pour mettre fin à cette pratique qui annihile les efforts des paysans, que certaines coopératives ont mis en place des Banques Céréalières. Plusieurs Banques, de sources de financement différentes, sont actuellement implantées dans ce pays.

A côté des Banques Céréalières, une autre expérience est en cours au Niger depuis la campagne 1985. Il s'agit de la constitution des stocks villageois. L'objectif de cette opération est de constituer au niveau de chaque village, un stock

de céréales, alimenté par l'apport de 10 kg ou une botte de mil par personne imposable. Selon une enquête menée en juin-juillet 1986 par la Direction des Etudes de la programmation et des statistiques agricoles, 7.365 villages (sur environ 10.000 que compte le Niger) ont mis en place leurs stocks. Ces villages qui comptent 2.060.000 personnes imposables, disposent d'un stock total de 15.953 tonnes, soit 7,7 kg par personne imposable. Ce stock est ensuite redistribué dans les villages, soit gratuitement, soit sous forme de prêt. Le but essentiel de ces stocks villageois est de pallier à l'insuffisance des semences dans les villages et permettre aux paysans de traverser la période de soudure sans grande difficulté. Les autorités Nigériennes estiment que cette opération, qui enregistre des résultats satisfaisants, doit être poursuivie à l'avenir.

Au Sénégal, un projet de création de Banques de céréales est en cours, avec l'aide de la FAO et d'un financement espagnol. On peut constater que ce type de stockage remporte un vif intérêt de la part des donateurs, même si l'on peut s'interroger sur leur justification du point de vue économique.

Certains experts estiment que les Banques exercent un effet négatif sur les stocks privés et qu'elles imposent de lourdes charges administratives. Cependant, les principaux problèmes rencontrés dans la mise en place de ces Banques sont : la mauvaise identification des villages, la mauvaise organisation des groupements villageois qui reposent sur un faible taux de participation, la difficulté d'approvisionnement des villages, le manque d'expérience dans la gestion, la mise en place tardive des fonds et l'insuffisance de formation des adhérents.

En conclusion, l'efficacité et le succès des Banques Céréalières passent nécessairement par l'amélioration du choix des implantations, l'intensification de la formation humaine et l'amélioration de la sensibilisation et du suivi.

### 3.3. - Le stockage moderne

En réaction contre les pénuries alimentaires consécutives à la sécheresse, les Etats Sahéliens ont mis en place des infrastructures de stockage très importantes avec l'aide des bailleurs de fonds et des donateurs.

Au Cap-Vert, l'EMPA a construit des magasins dans tout le pays. Elle a une capacité totale de stockage de 43.750. Il existe 2 silos de 14.200 tonnes de capacité, soit :

. Praia	:	10.000 T
. Saint-Vincent	:	4.200 T.

En Gambie, on estime qu'il y a une capacité de 23.000 tonnes pouvant être augmentée de 4.500. Il existe un magasin de 6.000 tonnes pour le riz transformé et un magasin de 5.000 T de riz paddy pour le moulin de Kuntaur. Le secteur privé dispose de capacités de stockage. Le GPMB peut aussi mobiliser ses magasins arachidiers et ses chalands.

En Guinée-Bissau, avec le programme d'assistance alimentaire de la RFA, des magasins ont été construits surtout dans le Sud du pays, où il existe des excédents céréaliers. Il y a 3 magasins de 1.500 tonnes à Bissau. A l'Est du pays, certains magasins du Ministère du Développement Rural (MDR) sont utilisés pour stocker le riz. Il y a aussi des petits magasins de stockage de 5 à 10 tonnes appartenant à des commerçants. Dans ce pays, il y a cependant quelques problèmes liés :

- au manque de financement pour achever le programme allemand ;
- aux mauvaises conditions de stockage pendant l'hivernage, à cause de l'humidité surtout.

En Mauritanie, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire dispose actuellement de 91 magasins pour une capacité totale de 108.100 tonnes (67.200 tonnes pour les agences et 40.900 tonnes pour les centres de distribution).

La RFA et les Pays-Bas ont contribué à la réalisation de ces infrastructures après 1979. La capacité de stockage est jugée suffisante pour faire face aux trois types de stockage (stocks opérationnels, stocks de sécurité et stocks de régulation). L'existence de ces infrastructures est considérée comme un moyen psychologique de fixation des populations dans un pays qui connaît un exode rural massif.

Au Sénégal, il existe un programme de 75 magasins de 20 à 30 m<sup>2</sup> à mettre en place au niveau des communautés rurales. Dans les départements et dans les régions, il y a une capacité de stockage de 84 000 à 100 000 tonnes.

Au Burkina Faso, l'OFNACER dispose d'une capacité totale de stockage de 109.350 tonnes, dont 79.850 tonnes sont en construction et 4.500 tonnes appartiennent au Ministère de l'Essor Familial. Dans le milieu rural, bien que celui-ci n'ait pas été évalué de façon précise, on estime que la capacité totale de stockage est supérieure de 15 % à la production annuelle moyenne, soit environ 1,5 million de tonnes. Au niveau du commerce privé, on peut évaluer grossièrement sa capacité de stockage à 30.000 tonnes, tandis que les Banques de céréales peuvent stocker 15.000 tonnes environ.

Au Mali, l'OPAM dispose de 127 magasins d'une capacité de 112.000 tonnes, et 20 silos souples. Le programme de construction de magasins à court terme porte sur une capacité de 37.000 tonnes. Pour le moment, l'Office Céréaliier fait appel au secteur privé pour le stockage de ses produits (70.000 tonnes en septembre 1986).

Au Niger, l'OPVN a implanté depuis sa création des magasins et entrepôts d'une capacité de 214.600 tonnes, dont 178.000 tonnes pour le stockage de longue durée et 36.000 tonnes pour le stockage de courte durée. En 1984, les 125.600 tonnes de capacité de stockage (réserve + stabilisation), auxquelles s'ajoutent 37.000 tonnes de silos butyl, soit 162.600 tonnes en tout représentent un investissement de l'ordre de 10 milliards de F CFA.

Au Tchad, à l'Office National de Commercialisation, il n'existe qu'une capacité de stockage de 12.800 tonnes, dont 3.000 tonnes à N'Djamena. Une aide d'assistance doit être apportée à ce pays pour aider à la reprise des activités de l'O.N.C.

#### 4. - Transport

La circulation des produits vivriers et le développement des échanges céréaliiers sont fortement influencés par le système des transports. Dans le Sahel, on distingue deux groupes de pays :

- les pays côtiers : Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap-Vert et Guinée-Bissau, reliés entre eux par voie de mer et/ou par voie terrestre ;

- les pays enclavés : Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad, reliés par voie terrestre .

Leurs importations transitent par le littoral Atlantique et par des territoires hors CILSS.

#### 4.1. - Pays côtiers

Dans ce premier groupe, la Gambie et le Sénégal ont un réseau portuaire et fluvial en état satisfaisant. Le Sénégal qui compte 3.700 km de routes bitumées, bénéficie en plus d'un réseau ferroviaire. A l'intérieur du pays, des pistes relient les différents villages et les difficultés de transport sont limitées, comme en Gambie, à la saison d'hivernage. Il y a cependant un programme de désenclavement de la Casamance et du Sénégal Oriental.

En Mauritanie et en Guinée-Bissau, l'étendue du pays (1.030.000 km<sup>2</sup> pour la Mauritanie) et la topographie (8.000 km<sup>2</sup> occupés par des rivières et des estuaires en Guinée-Bissau) rendent les communications particulièrement difficiles. Il existe seulement deux routes bitumées dans chacun des pays. Toutefois, un vaste programme de désenclavement des zones rurales de ces deux pays est entrepris avec l'aide de l'USAID dans le cadre de l'utilisation des fonds de contre-partie de l'aide alimentaire. En Guinée-Bissau, on pense que le Sud du pays sera désenclavé en 1987.

Le Cap-Vert représente un cas plus complexe. Le relief accidenté et le morcellement du pays rendent difficiles les communications et accentuent l'enclavement du pays. Les ports d'entrée : Mindelo (St. Vincent) et de Porto Novo (Sto. Antao) peuvent servir de relais vers les autres îles. Le port de Praïa qui dessert la grande île de Santiago et absorbe la moitié des céréales importées, vient d'être doté d'un quai où peuvent accoster des bateaux de 10 à 12.000 tonnes. Le port de Mindelo peut recevoir des navires jusqu'à 25.000 tonnes à quai ( - 11,50 m) de fond avec un silo de 8.000 tonnes.

En ce qui concerne l'état des routes, seules les grandes îles comportent des infrastructures de transport où des camions mi-lourds peuvent circuler. Partout ailleurs, les transports se font par mer, puis vers les agglomérations, de l'intérieur, par voie terrestre avec des moyens rudimentaires.

Des efforts sont accomplis dans le cadre des programmes "Food for Work" pour améliorer la situation mais le relief très accidenté de la plupart des îles oblige les constructeurs à faire des routes étroites.

#### 4.2. - Pays enclavés

##### Burkina Faso

Le Burkina Faso est un pays enclavé, sans débouché sur la mer et qui sert de transit à certains pays comme le Mali et le Niger. Cette situation explique la prépondérance du rôle de la route dans les infrastructures du pays. Le réseau routier est composé de 11.231 km, dont 1.367 km de routes bitumées, 10.483 km de pistes améliorées et 4.007 km de pistes ordinaires ou traces.

Depuis 1985, les autorités ont décidé de donner une grande priorité au désenclavement interne et externe du pays, de même qu'à l'entretien de l'ensemble du réseau routier. Malgré l'effort considérable qui a été fait en vue d'accroître et d'améliorer le réseau routier, on constate que les pistes occupent une place relativement importante, rendant ainsi difficile l'accès aux zones rurales. C'est pourquoi, l'effort doit être poursuivi en vue de désenclaver ces zones et de faciliter les transports de production d'une région à l'autre.

En matière d'infrastructures ferroviaires, on relève des problèmes dans le suivi des activités de la R.A.N., notamment du fait du manque d'infrastructures stratégiques tels les blocs diesel, la gare de triage, les voies de croisement, etc... Le problème le plus crucial est la dégradation de la voie ferrée.

##### Niger

Le Niger est l'un des pays les plus enclavés du Sahel. En effet, Cotonou, le port le plus proche au Bénin, se trouve à plus de 1.000 km de Niamey.

De plus le Niger ne possède pas encore de chemin de fer, bien que des études aient été envisagées pour le prolongement des lignes existantes dans les pays voisins (Bénin, Burkina Faso). Du point de vue transport fluvial, le Fleuve Niger représente un potentiel considérable de désenclavement de certaines zones, mais demeure sous exploité. Concernant le transport, le réseau nigérien comprenait, fin 1982, 8.587 km dont 2.904 km de routes bitumées, 3.289 km de routes en terre et 2.395 km de pistes. Si les principales villes sont reliées entre elles par des routes praticables toute l'année, les zones rurales, qui assurent la quasi totalité de la production agricole, sont considérablement enclavées, surtout pendant la saison des pluies, ce qui pose non seulement le problème d'écoulement de la production, mais aussi celui de l'approvisionnement en moyens de production et en produits de première nécessité. Il est donc nécessaire de poursuivre l'effort entrepris pour désenclaver l'ensemble des régions du Niger et accélérer la mise en place des autres moyens de communication (ferroviaire et fluvial). Le développement des moyens de transport efficaces est une des conditions indispensables pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire.

#### Mali

Bien que pays continental, le Mali dispose de moyens de transport très variés :

- Infrastructures ferroviaires : Le Mali est relié au Sénégal par le réseau des chemins de fer "DAKAR-NIGER", long de 1.240 kilomètres, dont 641 kilomètres en territoire Malien.

- Infrastructures fluviales : Il y a des possibilités de navigation entre BAMAKO-KANKAN (Guinée), KAYES-SAINT-LOUIS (Sénégal) et KOULIKORO-GAO. L'activité de transport fluvial est actuellement concentrée sur l'axe KOULIKORO-GAO en raison de l'existence de grands centres urbains. Sur cet axe (KOULIKORO, SEGOU, MOPTI, TOMBOUCTOU et GAO), la navigabilité dure de juillet à décembre.

- Infrastructures routières : C'est le moyen de transport le plus utilisé. On distingue des infrastructures d'accès maritime (BAMAKO-ABIDJAN, MOPTI-LOME, GAO-COTONOU) ; des infrastructures inter-régionales : ces routes assurent de bonnes liaisons en général entre les régions (sauf celles isolées, notamment TOMBOUCTOU, des infrastructures de desserte rurale).

Le réseau routier se caractérise généralement par son insuffisance et la prépondérance des liaisons de mauvaise qualité. Le Plan Quinquennal actuel a mis l'accent sur l'importance du transport dans le processus de développement et de nombreux projets sont prévus pour améliorer la situation.

#### Tchad

Le Tchad est un pays très enclavé. N'Djaména est à 1.700 km de Douala (Cameroun) et à 1.800 km de Port Harcourt (Nigéria). A l'intérieur du pays, les distances sont encore grandes entre les principaux centres : N'Djaména-Abeché : 762 km, N'Djaména-Sarh : 559 km. D'autre part, les routes sont généralement défectueuses. Compte tenu de l'enclavement du pays, les coûts de transport intérieurs sont prohibitifs (de 51 à 118 francs CFA la tonne kilométrique) contre 44 francs CFA pour les liaisons internationales.

#### **5. - Développement des échanges régionaux**

Le colloque de Nouakchott avait considéré qu'un certain nombre de problèmes trouveraient une meilleure solution sur le plan régional et qu'un développement des échanges est un facteur d'accroissement de la sécurité alimentaire.

En réalité, de 1979 à nos jours, les échanges entre pays sahéliens ont été très timides, même si l'on ne dispose pas d'informations permettant d'apprécier quantitativement les flux.

##### **5.1. Entre le Niger et ses voisins**

Du fait de la position géographique du pays, on peut affirmer que les échanges jouent un rôle non négligeable dans son économie. La politique des prix agricoles élevés pratiqués

par le Niger, favorise l'importation d'importantes quantités de céréales. Même si on observe par-ci par-là des échanges informels entre le Niger et ses voisins d'Afrique de l'Ouest francophone, ces échanges sont surtout importants avec le Nigéria.

Les flux régionaux enregistrés en faveur du Niger sont passés de 3,5 millions de dollars en 1975 à 37,7 millions de dollars en 1980. Les pays d'origine de ces produits sont, par ordre d'importance : le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Togo.

On constate donc que les échanges se font surtout avec les pays côtiers, et peu avec les pays du Sahel. Des tentatives d'échanges triangulaires ont eu lieu en 1983 où 45.000 tonnes de céréales (stock de l'OPVN) ont été achetées par le FED et transférées dans certains pays, notamment au Tchad.

#### 5.2. - Entre le Mali et ses voisins

Bien qu'on n'ait pas une idée exacte des flux informels entre le Mali et ses voisins, on peut supposer que ces flux se font aux dépens du Mali, compte tenu des prix des produits agricoles plus bas qui étaient pratiqués dans ce pays. Cette situation qui a longtemps été préjudiciable au pays, est en voie d'amélioration depuis la mise en place du Programme de Restructuration du Marché Céréalière en 1980.

Flux formels : les exportations de céréales du Mali enregistrées sont très faibles : 0,033 million de dollars en 1975 contre 0,20 million d'importations ; 0,04 million contre 1,7 million de dollars en 1980 ; 0,18 million d'exportation contre 1,4 million en 1982. Les exportations vont en direction de la Mauritanie, de la Côte d'Ivoire et du Ghana, alors que les importations proviennent du Sénégal, du Niger et de la Côte d'Ivoire.

Il y a lieu de préciser que ces chiffres sont insignifiants si on les compare à ceux du commerce extérieur total, soit 1975 36,5 millions de dollars d'exportation contre 190 millions d'importation ; 1980 : 152,5 millions contre 304,4 millions d'importation ; 1982 : 300 millions d'exportation contre 290,3 millions d'importation (Bilan Alimentaire des Pays du CILSS au cours de la période 1961-65 - Données Statistiques - Jean-Jacques GABAS, Pages 52-57).

La faiblesse de ces flux s'explique par le fait qu'ils ne sont autorisés que de façon exceptionnelle, l'exportation des céréales étant généralement prohibée. C'est d'ailleurs ce phénomène qui accentue la fraude, d'où l'importance des flux informels tels qu'ils sont mentionnés plus haut.

La question qui se pose est de savoir pourquoi ne pas développer les échanges de céréales dans un pays excédentaire pour vendre à un pays déficitaire, réduire considérablement les délais de livraison et ne pas modifier le régime alimentaire des populations. Certains donateurs le font mais dans des cas très précis, notamment s'il s'agit de semences. On peut citer le cas de la République Fédérale d'Allemagne pour le financement du Stock de Sécurité (avant 1982-1983) ; la C.E.E. a financé des achats locaux à des importateurs privés en 1984-1985 et le P.R.M.C. a financé l'importation de 4.000 tonnes de maïs en provenance de la Côte-d'Ivoire (1984-1985). Mais il faut préciser que ce sont les O.N.G. qui pratiquent des achats locaux, lesquels portent sur des quantités relativement faibles.

Selon certains donateurs rencontrés, cette solution d'échange triangulaire paraît difficile à mettre en application pour plusieurs raisons, dont la plus importante semble être le coût. Toutefois, elle pourrait être envisagée à moyen et long termes à travers la mise en place de mécanismes qu'il convient d'envisager au niveau du CILSS.

### 5.3. - Entre le Burkina Faso et ses voisins

Flux informels : Aucune information permettant d'apprécier ces flux n'est disponible. Toutefois, comme dans les autres pays du Sahel, on peut supposer que ces flux existent entre le Burkina Faso et ses voisins, mais il semble que ces flux soient plus importants avec les voisins du Sud (Côte d'Ivoire, Ghana). Selon certaines sources citées par le Rapport BERG, ces importations informelles de céréales ont atteint 60.000 tonnes en 1980-1981. Les échanges informels entre le Burkina Faso et les autres pays du Sahel seraient plutôt limités.

Flux formels : Les flux enregistrés entre le Burkina Faso et ses voisins sont très faibles, surtout en matière d'exportation. Cela est tout à fait logique car, en règle générale, l'exportation des céréales est interdite. Ainsi, on estime à 20.000 dollars le montant des exportations officielles des céréales. Ce chiffre ne semble pas avoir varié sensiblement depuis 1975. En ce qui concerne les importations, nulles en 1975, elles sont passées à 0,483 million de dollars en 1980 et 0,955 million en 1982. Ces échanges sont surtout actifs avec la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Ghana et le Nigéria.

Echanges triangulaires : Ces échanges sont pratiquement inexistantes car les bailleurs de fonds préfèrent fournir aux pays déficitaires leurs excédents de céréales plutôt que de les approvisionner, soit à partir d'une région excédentaire des pays concernés, soit à partir de pays voisins. Pourtant, la mise en oeuvre de ces échanges triangulaires, tout en réduisant les délais de livraison aux populations nécessiteuses des pays déficitaires, permettrait de soutenir les producteurs des pays excédentaires en leur assurant un prix rémunérateur.

Par conséquent, des discussions doivent être engagées au niveau régional avec les bailleurs de fonds afin de permettre le développement de ces échanges triangulaires.

#### 5.4. - Tchad

Concernant les flux informels entre le Tchad et ses voisins, nous n'avons pas de données permettant de les apprécier, mais tout laisse à penser que ces flux sont assez importants, notamment avec le Nigéria et le Cameroun.

S'agissant des flux officiels, les importations de céréales portaient sur 3,2 millions de dollars en 1975, 4 millions de dollars en 1980 et 8 millions de dollars en 1982. Ces chiffres incluent les transports effectués à partir d'autres pays du Sahel dans le cadre des échanges triangulaires.

#### 5.5. - Flux régionaux dans les Etats de l'Ouest et du Sahel

Selon l'étude de factibilité sur les stocks nationaux et régionaux de sécurité alimentaire au Sahel, les deux tiers

de la production céréalière du CILSS proviennent des pays enclavés : Burkina Faso, Mali et Niger, ce qui explique aussi l'intensité des échanges dans ces pays.

#### 5.5.1. - Flux informels

En dehors du Cap-Vert, les pays de l'Ouest du Sahel sont confrontés à des échanges informels qui ne sont pas cernés, mais qui peuvent être néanmoins importants. Ils résultent des différences de prix existant entre les différents pays frontaliers, des différences de monnaies et des mouvements migratoires.

Les populations elles-mêmes ont réalisé un marché frontalier homogène avec une libre circulation des biens et des personnes, à côté des marchés officiels. Ce phénomène doit être étudié et quantifié dans le cadre d'une politique et d'une stratégie céréalières nationales et régionales, afin de neutraliser ses effets pervers et déstabilisateurs. En effet, ces flux informels minent les échanges entre pays sahéliens, empêchent les gouvernements de contrôler l'économie céréalière et déséquilibrent les balances commerciales.

Au Cap-Vert le problème concerne avant tout les échanges internes, en raison des difficultés de faire circuler les céréales entre les îles.

#### 5.5.2. - Flux formels

Les flux formels sont une survivance de la période coloniale, par exemple, au Sénégal, le riz importé de Thaïlande et le blé de France. En Gambie, le riz est importé de Birmanie. Ce sont donc les courants traditionnels d'échange qui continuent, sur lesquels l'aide alimentaire est venue se greffer, accentuant la dépendance vis-à-vis des pays développés.

L'aide alimentaire devient un moyen pour les donateurs de se débarrasser de leurs surplus de céréales. Ces dons alimentaires risquent d'entraver la collaboration intra-africaine. Cette menace est d'autant plus réelle qu'elle peut aussi rejoindre la volonté politique des gouvernements qui désirent se servir de l'aide comme d'une arme de politique intérieure et de stabilité sociale.

Quant aux obstacles à l'échange triangulaire, ils sont réels. En 1978, le Gouvernement du Sénégal s'était retrouvé avec 108.600 tonnes de mil et sorgho qu'il ne parvenait pas à écouler, faute de débouchés intérieur et extérieur.

#### **6. - Nécessité d'une concertation régionale**

Il est généralement admis que l'autosuffisance alimentaire au Sahel ne peut se concevoir que dans un cadre régional, donc sur la base d'une concertation régionale. Dans ce cadre, il faut saluer les réunions annuelles entre les Directeurs des Offices Céréaliers. La quatrième rencontre du genre se tiendra à BAMAKO, au Mali, en fin octobre 1986.

La phase d'information sur les politiques en vigueur dans les différents Etats est déjà largement entamée, et l'augmentation progressive des prix tant à la production qu'à la consommation permettra à terme l'harmonisation des politiques de prix. La définition de normes de qualité caractérisant la valeur garantie des produits, bien que nécessaire au développement harmonieux des échanges, ne doit cependant pas empêcher un début de collaboration entre les Etats.

Les études en cours dans le cadre du Projet PRE-CRESAL permettront de cerner tous les obstacles qui s'opposent au développement des échanges intra-sahéliens.

1-2 N N E X E S

---

PAYS DU CILSS  
PRODUCTION CEREALIERE 1000 T

Années	CEREALES				
	Mil-sorgho	Riz-paddy	Maïs	Blé	TOTAL
1973/73					
1973/74	3.127	340	193,50	6	3.666,50
1974/75	4.429	434	292	7	5.162
1975/76	3.939	515	223	6	4.683
1976/77	4.067	503	224,50	6	4.794,50
1977/78	4.245	366	206	10	4.827
1978/79	4.967	544	294	10	5.815
1979/80	4.522	442	276	10	5.250
1980/81	4.480	354	266	10	5.110
1981/82	5.146	430	339	10	5.925
1982/83	4.584,5	374,5	340,30	11,30	5.310,60
1983/84	4.165	368	258,50		5.098
1984/85	3.733	481,6	352,133		4.427
1985/86	4.263	454	423,3		5.780
1986/87					

SOURCE : FAO - CILSS - Club du Sahel

TABLEAU II

BURKINA FASO  
PRODUCTION CEREALIERE

1000 T

Années	CEREALES				
	Mil-sorgho	Riz-paddy	Maïs	Blé	Total
1972/73	778	34	126	-	938
1973/74	734	32	58	-	824
1974/75	1.050	35	137	-	1.247
1975/76	1.000	40	75	-	1.115
1976/77	881	37	60	-	978
1977/78	889	32	74	-	995
1978/79	1.024	48	101	-	1.173
1979/80	1.040	60	104	-	1.204
1980/81	889	29	98	-	1.016
1981/82	1.114	29	132	-	1.275
1982/83	1.050	27	111	-	1.188
1983/84	1.039	19	72	-	1.130
1984/85	1.019	41	77	-	1.137
1985/86	1.320	50	90	-	
1986/87					

SOURCE : FAO - CILSS - Club du Sahel

TABLEAU III

CAP-VERT  
PRODUCTION CEREALIERE

1000 T

Années	CEREALES				
	Mil-sorgho	Riz-paddy	Maïs	Blé	Total
1972/73	-	-	-	-	-
1973/74	-	-	1	-	1
1974/75	-	-	2	-	2
1975/76	-	-	5	-	5
1976/77	-	-	4	-	4
1977/78	-	-	2	-	2
1978/79	-	-	9	-	9
1979/80	-	-	1	-	1
1980/81	-	-	7	-	7
1981/82	-	-	3	-	3
1982/83	-	-	5	-	5
1983/84	-	-	3	-	3
1984/85	-	-	2,5	-	2,5
1985/86	-	-	1,3	-	1,3
1986/87					

SOURCE : FAO - CILSS - Club du Sahel

TABLEAU IV

G A M B I E  
PRODUCTION CEREALIERE

1000 T

Années	CEREALES				
	Mil-sorgho	Riz-paddy	Maïs	Blé	Total
1972/73					
1973/74	45	19	5	-	69
1974/75	48	28	6	-	82
1975/76	47	23	6	-	76
1976/77	26	20	4	-	50
1977/78	19	22	2	-	43
1978/79	20	23	13	-	56
1979/80	20	20	10	-	50
1980/81	29	23	7	-	59
1981/82	38	23	15	-	76
1982/83	33	26	8,3	-	67,30
1983/84	30	26	8,5		
1984/85	33	27,2	11		
1985/86	60	30	15		
1986/87					

SOURCE : FAO - CILSS - Club du Sahel

TABLEAU V

M A L I

PRODUCTION CEREALIERE

1000 T

Années	CEREALES				
	Mil-sorgho	Riz-paddy	Maïs	Blé	Total
1972/73	624	88			859
1973/74	660	134	80	2	876
1974/75	850	181	87	2	1.126
1975/76	865	250	71	2	1.188
1976/77	804	237	81	2	1.124
1977/78	850	199	75	2	1.126
1978/79	930	251	85	2	1.268
1979/80	750	165	85	2	1.002
1980/81	744	165	75	2	986
1981/82	871	176	70	2	1.119
1982/83	793	130	95	2,3	1.020,3
1983/84	670	129	75	2	874
1984/85	975	183,60	122,633	2	1.283,2
1985/86	852	180	130	2	1.164
1986/87					

SOURCE : FAO - CILSS - Club du Sahel

TABLEAU VI

48

MAURITANIE  
PRODUCTION CEREALIERE

1000 T

Années	CEREALES				Total
	Mil-sorgho	Riz-paddy	Maïs	Blé	
1972/73					
1973/74	25	3	1,5	-	29,50
1974/75	50	3	2	-	55
1975/76	45	4	3	-	52
1976/77	36	4	4,5	-	54,50
1977/78	21	4	4	-	29
1978/79	17	4	5	-	26
1979/80	35	9	5	-	49
1980/81	21	11	5	-	37
1981/82	67	11	3	-	81
1982/83	40	15	3	-	58
1983/84	20	14	4	-	-
1984/85	15	14	1	-	-
1985/86	42	15	1	-	-
1986/87					

SOURCE : FAO - CILSS - Club du Sahel

TABLEAU VII

49

N I G E R

PRODUCTION CEREALIERE

1000 T

Années	CEREALES				
	Mil-sorgho	Riz-paddy	Maïs	Blé	Total
1972/73	1.127	32	2,3	1	1.162,3
1973/74	753	46	3	1	803
1974/75	1.101	30	4	2	1.137
1975/76	835	29	4	2	870
1976/77	1.306	29	12	2	1.349
1977/78	1.472	27	6	2	1.507
1978/79	1.594	32	9	2	1.637
1979/80	1.606	24	10	2	1.642
1980/81	1.731	31	7	2	1.771
1981/82	1.574	39	9	2	1.624
1982/83	1.652	51,5	8	3	1.716,50
1983/84	1.687	43	3	-	
1984/85	900	51	2	-	
1985/86	1.765	15	1	-	
1986/87					

SOURCE : FAO - CILSS - Club du Sahel

TABLEAU VIII

50

SENEGAL

PRODUCTION CEREALIERE

1000 T

Années	CEREALES				
	Mil-sorgho	Riz-paddy	Maïs	Blé	Total
1972/73	322	37	20		379
1973/74	510	64	34		608
1974/75	800	120	43		963
1975/76	616	130	44		790
1976/77	507	126	43		676
1977/78	420	62	33		515
1978/79	802	146	59		1.007
1979/80	521	96	46		663
1980/81	531	65	53		649
1981/82	986	127	95		1.208
1982/83	585	95	82		762
1983/84	352	108	60		520
1984/85	471	136	98		705
1985/86	950	147	147		1.244
1986/87					

SOURCE : FAO - CILSS - Club du Sahel

TABLEAU IX

T C H A D  
PRODUCTION CEREALIERE

1000 T

Années	CEREALES				
	Mil-sorgho	Riz-paddy	Maïs	Blé	Total <sup>a</sup>
1972/73					
1973/74	400	42	11	3	456
1974/75	530	37	12	3	582
1975/76	522	39	15	2	578
1976/77	507	50	16	2	575
1977/78	574	20	10	6	610
1978/79	580	40	13	6	639
1979/80	550	68	15	6	639
1980/81	535	30	14	6	585
1981/82	496	25	10	6	537
1982/83	431,3	30	26	6	493,3
1983/84	367	29	26	-	422
1984/85	320	29	30	-	379
1985/86	594	17	29	-	640
1986/87					

SOURCE : FAO - CILSS - Club du Sahel

TABLEAU X

ENGAGEMENTS D'APD EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL  
1980 - 1984 (en millions \$ US)

	1980	1981	1982	1983	1984	Total 1980-1984
AIDE GLOBALE	1.501	1.970	1.513	1.653	2.058	8.698
Mise en valeur des bassins fluviaux (OMVS, OMVG)	12	295	272	15	30	624
Cultures pluviales	146	200	173	164	179	862
Cultures irriguées	131	145	118	68	95	557
Elevage	22	21	21	28	10	102
Pêches	23	18	5	14	13	73
TOTAL DEV. RURAL	334	679	589	289	327	2.218

SOURCE : CILSS - Club du Sahel. Août 1986.